



## Assemblée générale

Distr. générale  
4 août 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-neuvième session

Point 39 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international**

## **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : deuxième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et de l'appui international**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport fait suite à la résolution 58/233 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2003, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un rapport complet sur l'application de cette résolution. Ce rapport met en lumière les mesures et décisions entreprises par les pays et organisations d'Afrique pour mettre en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ainsi que l'appui apporté par la communauté internationale et le système des Nations Unies au cours de l'année écoulée. Les pays d'Afrique ont fait beaucoup de progrès en ce qui concerne l'élaboration de cadres sectoriels, la mise en œuvre de programmes et de projets précis, et l'affectation de crédits à certains secteurs prioritaires du NEPAD. Parallèlement, la communauté internationale a pris ou proposé une série de dispositions qui devraient favoriser la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, tandis que le système des Nations Unies continue d'apporter un appui concernant toute une série de questions. Au moment où la mise en œuvre du NEPAD progresse, il est nécessaire de pouvoir compter sur un partenariat plus étroit, qui permettra aux pays d'Afrique de consolider leur engagement à l'égard des priorités du NEPAD, tandis que les partenaires de développement concernés adopteront un ensemble de mesures bien ciblées pour renforcer la mise en œuvre du NEPAD.

---

\* A/59/150.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–2	3
II. Action menée par les pays et les organisations d’Afrique .....	3–32	3
III. Mesures prises par la communauté internationale .....	33–50	12
IV. Appui du système des Nations Unies.....	51–65	19
V. Conclusions et recommandations.....	66–68	25
Annexe		
Tableau 1. Objectif de dépenses concernant certaines priorités sectorielles du NEPAD .....		27
Tableau 2. Flux nets de l’aide publique au développement vers l’Afrique et service de la dette de l’Afrique.....		27

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 58/233 intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un rapport complet sur l'application de cette résolution. Le présent rapport fait suite à cette demande.

2. Ce rapport met en lumière les mesures et décisions prises par les pays et organisations d'Afrique pour mettre en œuvre le NEPAD ainsi que l'appui apporté par la communauté internationale et le système des Nations Unies au cours de l'année écoulée. Les activités menées par le secteur privé et la société civile en faveur du NEPAD sont examinées dans diverses parties du rapport, qui a été étayé grâce aux informations et données fournies par les États Membres, des organisations régionales, le secrétariat du NEPAD et divers organismes du système des Nations Unies.

## II. Action menée par les pays et les organisations d'Afrique

3. L'une des principales caractéristiques du NEPAD est qu'il associe l'élaboration de plans directeurs portant sur des thèmes précis à l'exécution de programmes et de projets dans les secteurs prioritaires. Au cours de l'année écoulée, des progrès ont été accomplis dans l'élaboration de plans directeurs sectoriels, la mise en œuvre de programmes et de projets précis, et la définition d'objectifs de dépenses au titre de certains secteurs prioritaires du NEPAD. La pratique de plus en plus courante qui consiste à fixer des objectifs de dépenses pour certains secteurs n'est pas exclusivement le fruit de l'adoption du NEPAD (qu'elle a même précédée), mais le fait est que son application dans plusieurs domaines prioritaires du NEPAD a grandement contribué à la revitaliser (voir le tableau 1 en annexe). La définition d'objectifs est également importante en ceci qu'elle reflète la volonté des pays d'Afrique d'assurer progressivement la cohérence de leur action concernant la mise en œuvre du NEPAD, en alignant la structure des dépenses budgétaires sur les priorités du Nouveau Partenariat.

### Infrastructure

4. Le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD a approuvé une liste de 20 projets prioritaires visant à développer les infrastructures, qui seront exécutés dans le cadre du programme d'action à court terme du Partenariat. Ces projets, de portée essentiellement sous-régionale, ont été élaborés par les collectivités économiques régionales, qui en assureront la mise en œuvre. Le programme d'action prévoit notamment des études de faisabilité, des projets d'investissement dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau et de l'assainissement, et des technologies de l'information et des communications, ainsi que des projets visant à renforcer les capacités. Ces derniers sont la preuve que l'on a bien compris que le manque de capacité technique est l'un des principaux obstacles à l'installation et à l'entretien d'infrastructures dans la région. Le coût total des projets visés dans le programme a été estimé à 8 milliards 120 millions de dollars, la moitié des coûts afférents aux projets d'investissement devant être pris en

charge par le secteur privé<sup>1</sup>. Ces chiffres n'englobent pas le coût des activités mises en œuvre pour développer les infrastructures à moyen et à long terme.

5. Le secteur des transports par la route et le rail notamment a bénéficié d'un soutien de la Banque africaine de développement (BAfD), qui a approuvé le financement de plusieurs projets routiers et ferroviaires en Afrique de l'Ouest. Ce financement fait partie de l'appui plus large apporté par la BAfD dans les domaines financier et institutionnel et celui de l'élaboration de programmes aux fins du développement des infrastructures et de la réalisation d'autres volets du NEPAD. En 2002 et 2003, la Banque a subventionné huit projets et quatre études relevant du programme d'action à court terme, pour un montant total de 372,5 millions de dollars. On prépare actuellement neuf projets d'investissement, trois projets de renforcement des capacités et cinq études, auxquels le Groupe de la BAfD pourrait offrir un financement avoisinant au total 580 millions de dollars.

6. Le secteur de l'énergie a bénéficié d'importantes contributions, destinées à la mise en œuvre de projets, de la part d'institutions financières régionales et sous-régionales comme la BAfD, la Development Bank of Southern Africa (DBSA), et la Industrial Development Corporation of South Africa. La Banque africaine de développement a financé plusieurs projets, concernant notamment l'interconnexion des réseaux de transport d'électricité entre le Bénin, le Nigéria et le Togo, ainsi qu'entre l'Algérie, l'Espagne et le Maroc; une étude sur l'interconnexion des réseaux d'électricité entre les pays nilotiques; et une étude sur l'interconnexion des réseaux électriques dans les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). La DBSA, pour sa part, a approuvé le financement de plusieurs projets énergétiques dans divers pays d'Afrique australe, ou envisage de le faire, en vue notamment de mettre en place une ligne d'interconnexion électrique entre le Kenya, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Dans cette même région, deux grands projets ayant trait au réseau d'interconnexions, d'une part et au gaz naturel, d'autre part, ont bénéficié d'un appui financier extérieur, provenant essentiellement de la Banque mondiale.

7. Le secteur de l'eau et de l'assainissement a lui aussi connu des améliorations. Plusieurs initiatives ont été lancées à l'occasion de la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre des initiatives et le partenariat dans le domaine des ressources en eau (Addis-Abeba, décembre 2003), organisée sous les auspices de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau. Il s'agit principalement de l'Initiative d'approvisionnement en eau et de mise en place de structures d'assainissement au niveau des zones rurales, lancée par la Banque africaine de développement, du Fonds africain pour l'eau, qui sera établi auprès de la Banque africaine de développement mais relèvera du Conseil des ministres africains responsables de l'eau, et de l'Initiative européenne sur l'eau en Afrique, qui comporte deux volets (eau et assainissement), et la gestion intégrée des ressources en eau. Dans le cadre de celle-ci, quatre bassins (un par sous-région) ont été sélectionnés pour l'exécution de projets pilotes : celui des fleuves Niger et Volta pour l'Afrique de l'Ouest; celui du Lac Tchad pour l'Afrique centrale; celui du Lac Victoria pour l'Afrique de l'Est; et celui du fleuve Orange-Senqu pour l'Afrique australe. Enfin, l'Initiative européenne sur l'eau en Méditerranée a permis de répondre aux besoins de l'Afrique du Nord.

8. L'initiative du NEPAD en faveur de l'informatique à l'école est un élément important du programme du NEPAD relatif aux technologies de l'information et des

communications. Elle vise à mettre en place une société de la connaissance durable en Afrique, en dotant de nombreuses écoles primaires et secondaires de compétences dans le domaine des technologies de l'information et des communications. L'objectif est d'informatiser près de 600 000 écoles africaines. Un programme de démonstration est en cours d'élaboration. Il sera lancé prochainement dans six écoles situées dans les 15 pays suivants, pour commencer, Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Mali, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Rwanda et Sénégal. Les six écoles visées par le projet pilote seront très différentes, puisque situées dans des zones rurales, semi-urbaines ou urbaines.

## **Santé**

9. L'Union africaine a adopté une version actualisée de la stratégie du NEPAD en matière de santé (Maputo, juillet 2003). La stratégie appliquée dans le secteur de la santé s'inscrit dans le cadre d'un programme à moyen terme de lutte globale et intégrée contre les maladies en Afrique. On a compris par ailleurs qu'il importe d'adopter des programmes initiaux appropriés si l'on veut jeter les bases de réalisations à moyen terme. Ainsi, le premier programme d'action exécuté au titre de la stratégie du NEPAD en matière de santé se compose de six grands éléments : renforcer les engagements pris; instaurer un système de gestion et mobiliser des efforts à l'échelon multisectoriel; établir des systèmes de santé durables et encourager une pratique reposant sur des observations factuelles; transposer à une plus grande échelle la lutte contre les maladies; réduire les risques sanitaires liés à la grossesse et à l'accouchement; donner aux populations les moyens d'améliorer leur état de santé; et assurer un financement durable et suffisant du secteur de la santé.

10. Cette stratégie prend en compte les facteurs socioéconomiques et politiques plus généraux qui sont à l'origine de nombreux problèmes de santé sur le continent ainsi que le rôle que peuvent jouer, pour résoudre ces derniers, d'autres programmes du NEPAD menés notamment dans les domaines de la gouvernance, du développement des infrastructures, de l'égalité des sexes, de la viabilité de l'environnement, de la production agricole et du développement de l'éducation. Elle part du principe que le système de santé ne donnera pas de bons résultats si l'on se contente d'élaborer des programmes de prise en charge des maladies, en omettant de prévoir les moyens nécessaires pour les appliquer.

## **Éducation**

11. Afin de relever les nombreux défis qui se posent dans le secteur de l'éducation, le NEPAD a défini huit domaines prioritaires : atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'éducation de base; améliorer la qualité de l'enseignement; instaurer l'égalité des sexes dans le milieu éducatif; mettre en place des programmes efficaces d'alimentation et de nutrition dans les écoles; promouvoir l'apprentissage ouvert et l'enseignement à distance pour permettre aux enseignants de se perfectionner, et renforcer les capacités dans le secteur public; améliorer l'enseignement des mathématiques et des sciences; contribuer à la reconstruction du système éducatif après un conflit; et aider les États membres à définir une stratégie d'éducation globale, pour assurer la prévention du VIH/sida.

12. Dans ces domaines, les travaux de mise en œuvre sont plus ou moins avancés. Pour parvenir à l'éducation de base universelle, on organise une conférence sur le programme du NEPAD en faveur de l'éducation de base pour la sous-région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), au cours de laquelle on élaborera un cadre stratégique pour les programmes et projets éducatifs prioritaires, exercice qui, à terme, sera reproduit dans d'autres sous-régions de l'Afrique. Des consultations se déroulent actuellement en vue d'une conférence régionale sur la situation de l'égalité des sexes dans les écoles primaires et secondaires en 2005, au cours de laquelle on dressera le bilan des progrès accomplis et des obstacles rencontrés en Afrique sur la voie de la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement correspondant (qui doit être achevée en 2005). On a préparé un rapport sur l'état d'avancement de la formation des enseignants à l'apprentissage ouvert et à l'enseignement à distance en Afrique et une réunion sur ce thème a eu lieu en avril 2004, en présence des responsables des établissements qui exécutent le projet (University of South Africa, l'African Virtual University, le Commonwealth Learning et la National Open University du Nigéria), en vue de mettre au point un programme d'action. Par ailleurs, on a élaboré une proposition et obtenu un financement pour promouvoir l'éducation dans un certain nombre de pays sortant d'un conflit.

## **Environnement et tourisme**

13. Diverses mesures ont été prises au cours de l'année passée pour assurer le suivi du plan d'action pour l'environnement du NEPAD, qu'avait adopté l'Union africaine (Maputo, juillet 2003). Une conférence des partenaires a été organisée à Alger (15 et 16 décembre 2003), pour faire connaître cette initiative et mobiliser des fonds. Le Plan d'action englobait plus de 250 projets, dont plus de 80 ont été retenus pour être présentés à la conférence des partenaires.

14. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a affecté des crédits à plusieurs projets mis en œuvre dans le cadre du plan d'action pour l'environnement du NEPAD, notamment celui de taille moyenne qu'il a élaboré avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'exécution à l'échelon sous-régional du plan d'action, dont les huit domaines prioritaires englobent la conservation des zones humides de l'Afrique; la prévention, le contrôle et la gestion des espèces exogènes envahissantes; et la conservation et l'utilisation durable des ressources marines, côtières et en eau douce. Les projets bénéficient aussi d'un soutien financier considérable de la part de divers partenaires, obtenu grâce à l'appui du secrétariat du NEPAD. Une initiative visant à recenser les zones humides est en cours de réalisation dans la sous-région de la Communauté de développement de l'Afrique australe, avec l'appui de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources. Elle prévoit aussi d'encourager les organisations de la société civile à mieux gérer ces zones à l'échelon local.

15. En collaboration avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD ont mis au point une stratégie régionale de prévention des catastrophes naturelles, qui a été présentée pour adoption à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement lors de sa dixième session et approuvée par l'Union africaine à Addis-Abeba en juillet 2004. Elle vise à promouvoir le développement durable et l'élimination de la pauvreté en facilitant l'intégration de

projets d'atténuation des risques liés aux catastrophes naturelles dans les cadres de développement nationaux et sous-régionaux. Plusieurs organismes multilatéraux ont apporté le soutien financier nécessaire pour élaborer les lignes directrices de la stratégie et le programme de formation en matière d'atténuation des risques.

16. Un plan d'action du NEPAD en faveur du tourisme a été adopté par les ministres africains du tourisme lors de la quarante et unième réunion de la Commission de l'Organisation mondiale du tourisme pour l'Afrique, puis entériné par l'Union africaine en juillet 2004. Il souligne l'importance de ce secteur, qui peut contribuer à relancer l'économie du continent, notamment en diversifiant les économies des pays africains et en produisant des profits sur change. Le plan est axé sur huit domaines prioritaires : créer un cadre réglementaire propice; renforcer la capacité institutionnelle; promouvoir les techniques commerciales dans le domaine du tourisme; promouvoir la recherche-développement; encourager les investissements en faveur des infrastructures et produits touristiques; renforcer les ressources humaines et l'assurance de la qualité; élaborer et adopter un code de conduite et de déontologie pour le tourisme; et mobiliser des ressources financières.

## **Agriculture**

17. Les travaux réalisés pour mettre en œuvre le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, pièce maîtresse du plan d'action du NEPAD, se sont multipliés sur plusieurs fronts politiques et institutionnels. Outre que les Gouvernements africains ont commencé à aligner leurs programmes alimentaires et agricoles sur le Programme intégré, quelques-uns ont aussi indiqué être parvenus, en cinq ans, à consacrer au moins 10 % des ressources budgétaires nationales à l'agriculture, ou être en passe de le faire, conformément à la Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique (Maputo, juillet 2003). Avec l'appui de plusieurs organismes multilatéraux, le secrétariat du NEPAD est en train de mettre au point un mécanisme de suivi, pour aider les pays à contrôler de près et à évaluer les dépenses et crédits budgétaires qu'ils consacrent au secteur agricole.

18. Afin de permettre aux pays intéressés de prendre davantage en main le Programme intégré, les ministres africains de l'agriculture ont approuvé la désignation, à l'échelon national, d'interlocuteurs pour le Programme, chargés de contribuer à sa mise en œuvre. On envisage aussi de réunir les hauts responsables politiques (aux postes de secrétaires généraux de l'agriculture) en conseils consultatifs au niveau sous-régional, pour faciliter l'application des projets relevant du Programme intégré, en collaboration avec les collectivités économiques régionales. Ainsi, 49 pays d'Afrique ont bénéficié d'un appui financier pour formuler des programmes d'investissement nationaux à moyen terme. Le secrétariat du NEPAD participera aux travaux visant à formuler des programmes d'investissement et à préparer des profils de projets d'investissement pour certains pays. Il a aussi contribué à la réalisation d'un examen global, à l'échelle du continent, des systèmes de réserve alimentaire, dans le but d'évaluer la diversité des systèmes existants et l'expérience acquise grâce à leur gestion.

19. Le renforcement de la recherche-développement dans le secteur agricole fait partie des principales priorités du Programme intégré. Grâce à l'appui du NEPAD, l'International Livestock Research Institute s'est vu octroyer 30 millions de dollars

canadiens par l'Agence canadienne de développement international. Une partie de cette somme servira à créer et à appuyer des centres et réseaux agricoles d'excellence sur le continent. Le secrétariat du NEPAD mène actuellement des consultations auprès d'intervenants régionaux sur un programme multinational de productivité agricole, qui vise à réduire de manière durable la pauvreté rurale en renforçant les systèmes de technologie agricole en Afrique. Il y a beaucoup à apprendre des succès ou des échecs enregistrés dans le domaine agricole, et ces enseignements peuvent être utiles pour mettre en œuvre le Programme intégré. Une conférence internationale a donc été organisée en décembre 2003 à Pretoria, pour examiner les bons résultats obtenus dans le secteur de l'agriculture en Afrique, et les processus, technologies et institutions indispensables pour parvenir à reproduire et à multiplier les expériences réussies dans ce domaine étaient énumérés dans la déclaration de Pretoria, adoptée à cette occasion.

### **Science et technologie**

20. La science et la technologie sont l'une des priorités du NEPAD, elles jouent un rôle essentiel dans la croissance et le développement économiques. Il est d'ailleurs de plus en plus admis que pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, les pays devront les mettre à profit pour résoudre divers problèmes sociaux et économiques. Il n'existe pas de modèle unique à suivre pour développer la science et la technologie, mais les démarches qui ont abouti faisaient intervenir trois principaux éléments : un niveau minimum de compétences et de capacités dans les domaines scientifique et technologique; suffisamment de ressources pour investir dans la science pure et les sciences appliquées; et des organismes qui encouragent et favorisent la diffusion et l'adaptation de connaissances scientifiques et technologiques, ainsi que l'innovation.

21. Les textes adoptés lors de la première conférence ministérielle du NEPAD consacrée à la science et à la technologie, qui avait été organisée à Johannesburg (Afrique du Sud) les 6 et 7 novembre 2003, en collaboration avec le Département de la science et de la technologie du Gouvernement sud-africain, ont mis en évidence l'importance de ces trois éléments. En plus d'adopter une déclaration, la Conférence est convenue des grandes lignes d'un plan d'action visant à promouvoir le développement et l'application de la science et de la technologie et à guider la mise au point d'un plan stratégique cohérent. Dans cette ébauche étaient définis des programmes phares à mettre en œuvre dans le cadre du plan stratégique, un plan directeur pour la création de centres d'excellence en vue d'élaborer des politiques relatives à la science et à la technologie, la structure décisionnelle pour les programmes scientifiques et technologiques en Afrique; et les mesures et mécanismes conseillés pour mobiliser des ressources par le biais d'investissements consacrés à la recherche-développement par les secteurs public et privé, et d'établissements de recherche. Le plan stratégique n'est pas encore achevé.

### **Industrialisation**

22. L'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique se transforme pour devenir le cadre général de l'effort d'industrialisation de l'Afrique. Adoptée par la Conférence des ministres africains de l'industrie en novembre 2003, l'Initiative consiste en un programme d'ensemble, visant à développer des chaînes

de valeur en s'appuyant sur les atouts et les compétences actuels de groupes organisés de partenaires qui s'emploient à promouvoir la capacité productive aux niveaux national et sectoriel. Elle tient compte du fait que les chaînes de valeur ont une dimension géographique, qui peut être nationale, régionale ou mondiale. Ainsi, au titre de l'Initiative, chacune des sous-régions a sélectionné parmi les huit secteurs ci-après ceux auxquels elle accordera la priorité : industrie alimentaire, textiles et articles d'habillement, produits minéraux y compris les métaux, bois et produits du bois, montage automobile et équipements, produits pharmaceutiques et matériels de construction. Toutes les sous-régions pratiquement ont retenu les secteurs de l'industrie alimentaire et des textiles.

23. L'Initiative est un effort de collaboration qui prévoit la création de partenariats entre les secteurs public et privé, à tous les niveaux. Le secteur privé, associé au secteur public, contribuera ainsi à fournir des ressources au fonds pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique, qui est le mécanisme envisagé pour financer l'Initiative. Le fonds sera doté d'un montant initial d'environ 5 millions d'euros provenant du Fonds pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique, à présent dissous. L'Initiative a été approuvée en tant que composante du NEPAD concernant le développement industriel durable et a reçu l'aval de l'Union africaine en juillet 2004.

24. Une autre mesure importante a été prise l'an dernier avec le lancement, lors du Forum mondial de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) tenu en octobre 2003, de l'Initiative de promotion des investissements en Afrique. Cette dernière vise à créer un climat propice à l'investissement dans l'ensemble du continent grâce à l'adoption d'un certain nombre de mesures concrètes à mettre en œuvre au cours des prochaines années, dans le cadre du partenariat établi entre l'OCDE et le NEPAD. Les domaines prioritaires retenus sont les suivants : renforcement des capacités en matière de politique d'investissement, examen des progrès réalisés pour améliorer la transparence des politiques d'investissement dans les sous-régions de l'Afrique, promotion de la contribution des entreprises multinationales au développement durable et du rôle des gouvernements africains, analyses des politiques d'investissement, et création d'un effet de synergie entre l'aide publique au développement (APD) et l'investissement étranger direct (IED), une évaluation des besoins sera menée dans certains pays partenaires africains afin de déterminer comment ils pourraient tirer parti des stratégies financées au moyen de l'APD pour encourager les investissements.

### **Mécanisme d'évaluation intra-africaine**

25. De nombreux progrès ont été accomplis pour faire avancer la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Le programme de travail et le règlement intérieur du Groupe de personnalités éminentes chargé de contrôler le processus d'évaluation ont été adoptés en février 2004 à Kigali (Rwanda). Un secrétariat distinct a été créé pour le Mécanisme et un fonds d'affectation spéciale doit être établi pour financer les activités du Groupe, du secrétariat et des équipes d'examen de la situation des pays. Chaque État membre financera ses propres évaluations nationales. Plusieurs pays africains ont annoncé qu'ils contribueraient au Fonds et chacun des États membres participants devrait verser une contribution minimale pour financer le Mécanisme. Ces deux initiatives réunies, qui visent à étayer le

principe de la maîtrise du Mécanisme par des engagements financiers, représentent un progrès important et appréciable.

26. Le nombre de pays ayant adhéré au Mécanisme s'élève à présent à 23 : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Mali, Malawi, Maurice, Mozambique, Nigeria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Sierra Leone. Cette augmentation témoigne de l'attrait croissant de cette approche axée sur le volontariat, ainsi que de la maîtrise et de la conduite du Mécanisme par l'Afrique. Il a été convenu d'un calendrier pour l'évaluation par les pairs de la situation dans les pays participants.

27. En 2004, des missions d'appui au Mécanisme ont été envoyées au Ghana en mai, au Rwanda et à Maurice en juin et au Kenya en juillet. Ces missions constituent une étape préliminaire au cours de laquelle des membres du Groupe d'étude, secondés par le secrétariat du Mécanisme et les institutions partenaires du NEPAD (Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement) évaluent l'état de préparation d'un pays et sa capacité de participer au processus d'évaluation intra-africaine et, en particulier, de procéder à une auto-évaluation et d'élaborer un programme d'action national. Les missions permettent en outre de vérifier la validité des instruments élaborés aux fins de l'évaluation ainsi que le degré de participation des principaux partenaires au processus d'évaluation nationale. Une fois les missions d'appui achevées, il est prévu que chacun des pays participants procède à une auto-évaluation en vue d'élaborer un programme d'action national préliminaire. L'auto-évaluation par les pays est la première des cinq étapes du processus d'évaluation intra-africaine. Elle est suivie d'une visite du Groupe d'étude et de l'établissement, par celui-ci, d'un rapport d'évaluation nationale. L'évaluation de la situation des pays et, de manière plus générale, l'évaluation intra-africaine proprement dite visent essentiellement à aider les pays à cerner leurs insuffisances en matière d'institutions, de politiques et de capacités, à proposer des mesures pour y remédier et à mobiliser un appui à cette fin.

## **Autres questions d'ordre politique et institutionnel**

### **Intégration d'une perspective sexospécifique dans la mise en œuvre du NEPAD**

28. L'intégration d'une perspective sexospécifique consiste à prendre en compte les aspects liés à la problématique hommes-femmes dans tous les secteurs du développement. De nombreux efforts ont été faits pour intégrer cette dimension dans la planification et la mise en œuvre de divers aspects du NEPAD. Une telle perspective a été prise en compte dans les secteurs thématiques prioritaires et les femmes ont joué un rôle actif au sein des structures de gouvernance régionales du NEPAD et des organes nationaux chargés de prendre des décisions concernant l'exécution des programmes du NEPAD. Le Groupe de personnalités éminentes chargé de suivre la mise en œuvre du NEPAD, qui est l'une des principales structures de gouvernance du Nouveau Partenariat, est composé de sept membres : trois femmes, dont l'une préside le processus d'évaluation intra-africaine, et quatre hommes. Plusieurs femmes occupant des postes de haut rang représentent leur gouvernement au Comité directeur du NEPAD et participent aux réunions du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD. On

trouve également des femmes à des postes de responsabilité au sein du secrétariat du Partenariat. Deux faits récents ont largement favorisé la participation active des femmes, à un niveau élevé, à l'appareil de gouvernance du NEPAD : la décision d'assurer une représentation égale des hommes et des femmes dans la composition de l'équipe des commissaires de l'Union africaine et la déclaration solennelle sur l'égalité entre les sexes en Afrique, adoptée par l'Union africaine en juillet 2004, par laquelle les gouvernements africains se sont engagés à réaliser l'égalité entre les sexes et à prendre en compte les problèmes liés à la situation des femmes.

29. Au niveau national, les femmes détiennent des postes de responsabilité élevés dans la plupart des centres de coordination du NEPAD, qui leur permettent de participer à la coordination et à la mise en œuvre des politiques et programmes du Nouveau Partenariat et, fait tout aussi important, elles occupent des postes décisionnaires en tant que ministres, ministres adjointes, conseillères, secrétaires permanentes ou directrices générales au sein des ministères ou des services chargés des finances, de la planification, de l'agriculture, des transports, de l'éducation et de la santé, c'est-à-dire des secteurs clefs de la mise en œuvre du NEPAD.

#### **Le rôle des communautés économiques régionales dans la mise en œuvre du NEPAD**

30. On considère généralement que la participation active des communautés économiques régionales est indispensable au succès du NEPAD. Pour tenter de renforcer cette participation, le Président du Comité chargé de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat a convoqué à Abuja, en octobre 2003, une réunion de tous les chefs exécutifs des communautés économiques régionales afin d'examiner le rôle de ces dernières dans la mise en œuvre des projets. Une réunion de suivi devrait être organisée pour permettre aux communautés d'échanger des informations et des données d'expérience sur les pratiques et méthodes qu'elles utilisent actuellement aux fins de la mise en œuvre des projets. Les communautés économiques régionales ont, avec l'aide de la Banque africaine de développement, joué un rôle décisif en proposant des projets au titre du plan d'action à court terme pour le développement de l'infrastructure.

#### **Intégration du NEPAD dans la Commission de l'Union africaine**

31. Le NEPAD est un programme de l'Union africaine. Il a été adopté en tant que programme de l'Organisation de l'unité africaine, à Lusaka en 2001. L'intégration du NEPAD dans l'Union tient donc moins de l'intégration politique et fonctionnelle, qui est une question réglée, que de la conclusion d'arrangements institutionnels relatifs à la gestion du processus au sein des structures existantes de la Commission de l'Union africaine. Le secrétariat du NEPAD, qui fait désormais partie intégrante de l'Union, sera progressivement intégré dans les structures de la Commission.

#### **Problèmes et contraintes**

32. En allouant des crédits à certains domaines prioritaires visés par le NEPAD, les pays africains ont non seulement fait ressortir l'importance de ces secteurs mais ils ont aussi mis en pratique le principe de la maîtrise des projets en prenant les engagements financiers voulus. Or, les graves difficultés budgétaires auxquelles nombre d'entre eux doivent faire face à court et à moyen terme donnent à penser

qu'un appui extérieur sera nécessaire pour atteindre les objectifs de dépense fixés pour les priorités du Nouveau Partenariat. D'autres contraintes entravent la réalisation de progrès dans certains secteurs. Dans le secteur de l'infrastructure, par exemple, la mise en œuvre des projets se heurte aux problèmes posés par la longueur des délais d'approbation par les institutions partenaires, les maigres subventions accordées pour la préparation des projets et le manque cruel de capacités techniques au niveau national et au sein des communautés économiques régionales. De graves difficultés subsistent dans le secteur de l'agriculture en dépit des progrès concernant l'application du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Beaucoup de pays n'atteindront pas l'objectif qui consiste à affecter 10 % des ressources budgétaires à l'agriculture au cours des cinq prochaines années, du fait, en particulier des restrictions imposées par le cadre de dépenses à moyen terme. Les services de vulgarisation agricole, qui contribuent de façon essentielle à la diffusion des connaissances et pratiques nouvelles, continuent de pâtir du manque de financement et d'un niveau insuffisant de compétences techniques. Le déclin de la part de l'aide consacrée à l'agriculture dans le monde entier et en Afrique ne fait qu'aggraver ces difficultés. Le secteur de la santé est touché par une double crise des ressources humaines : d'une part, certains cadres hautement qualifiés émigrent vers les pays développés, de l'autre, les spécialistes de la santé, qui jouent un rôle de premier plan pour les soins et le traitement du VIH/sida, sont eux-mêmes frappés par l'épidémie, ce qui entrave encore la prestation efficace de soins médicaux absolument vitaux. À des degrés divers, et dans certains pays, le secteur de l'éducation souffre d'une grave pénurie d'enseignants pour les mêmes raisons pratiquement que le secteur de la santé. De plus, la Commission de l'Union africaine et les organisations sous-régionales, qui sont appelées à jouer un rôle important dans la mise en œuvre du NEPAD, disposent de ressources financières limitées et ont besoin d'une assistance pour renforcer leurs capacités.

### **III. Mesures prises par la communauté internationale**

#### **Renforcement de la collaboration en faveur du NEPAD**

33. Durant l'année écoulée, une série de mesures propres à favoriser la mise en œuvre du NEPAD ont été prises au niveau international. Le Forum du Partenariat pour l'Afrique, qui a été mis en place en vue de renforcer la concertation sur l'aide au développement de l'Afrique, rassemble des représentants des pays de l'OCDE qui octroient à l'Afrique une aide d'un montant égal ou supérieur à 100 millions de dollars, des organismes multilatéraux, les représentants des 20 pays siégeant au Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD, la Commission de l'Union africaine et les représentants des communautés économiques régionales de l'Afrique qui sont reconnues par l'Union africaine. La réunion inaugurale et la deuxième réunion du Forum ont été convoquées respectivement par les présidents de la République française et du Mozambique, à Paris en novembre 2003 et à Maputo en avril 2004.

34. En février 2004, le Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a créé une Commission pour l'Afrique, qui sera chargée d'évaluer l'ensemble de la situation et des politiques concernant l'Afrique et présentera son rapport en 2005. La Commission vise à mobiliser un soutien accru en faveur du Plan

d'action pour l'Afrique du Groupe des Huit (G-8) et du NEPAD. La Millennium Challenge Corporation, mise en place par le Gouvernement des États-Unis, a invité 16 pays remplissant les conditions requises, dont huit pays d'Afrique, à présenter des propositions en vue d'obtenir une aide du fonds créé à ce titre. Ces pays ont été choisis sur la base des résultats obtenus dans trois grandes catégories d'indicateurs : promotion de la liberté économique, investissement dans le capital humain et juste exercice du pouvoir. Les huit pays d'Afrique invités à présenter des propositions durant l'exercice budgétaire en cours sont le Bénin, le Cap-Vert, le Ghana, le Lesotho, Madagascar, le Mali, le Mozambique et le Sénégal.

### **Allègement de la dette**

35. Un des résultats du Sommet du G-8, tenu à Sea Island en Géorgie (États-Unis) en juillet 2004, qui devrait servir les intérêts des pays africains, a été la décision prise par les dirigeants des pays du G-8 de prolonger jusqu'au 31 décembre 2006 l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), de fournir le financement nécessaire pour mener à bien ce projet en fournissant au besoin une aide complémentaire, et d'envisager l'adoption de mesures propres à aider les pays les plus pauvres à assurer la viabilité de leur endettement<sup>2</sup>. L'augmentation des ressources fournies au titre de l'initiative qui en résulterait pourrait contribuer à alléger encore la dette de certains des pays actuellement bénéficiaires et à étendre l'Initiative aux pays qui n'ont pas encore atteint le point d'achèvement du processus. Les pays africains appartenant à cette dernière catégorie sont le Burundi et les Comores, la Côte d'Ivoire (qui a atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative initiale mais pas encore au titre de l'Initiative renforcée), le Congo, le Libéria, la République centrafricaine, la Somalie, le Soudan et le Togo. Dans le cadre des arrangements existants, 23 des 27 pays remplissant les conditions nécessaires pour bénéficier d'un allègement de leur dette au titre de l'Initiative PPTE se trouvent en Afrique : 11 d'entre eux ont achevé le processus, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Sénégal, et 12 autres ont atteint le point de décision, à savoir le Cameroun, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, Madagascar, le Malawi, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, la Sierra Leone, le Tchad et la Zambie.

36. Pour nombre de pays africains bénéficiant de l'Initiative PPTE, la fin du processus n'a pas apporté le niveau d'endettement acceptable tant espéré. Cela s'explique essentiellement par le fait que le montant de la remise dont un pays a besoin pour atteindre un tel niveau est fondé sur des hypothèses en matière de croissance et d'exportations qui se sont révélées trop optimistes. Qui plus est, l'augmentation inattendue des coûts d'importation, du pétrole par exemple, n'a pas été prise en compte dans l'analyse de la viabilité de l'endettement. On préconise de plus en plus l'adoption d'un nouveau cadre d'analyse de cette viabilité qui, outre qu'il s'appuierait sur des projections raisonnables concernant la croissance et les exportations, devrait prendre en considération certains facteurs, tels que l'accès limité à un mécanisme international de financement d'urgence à des conditions abordables, et tenir plus expressément compte de l'impact du service de la dette sur les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier ceux concernant la réduction de la pauvreté.

37. En outre, on estime de plus en plus que les pays sortant de l'Initiative PPTE auront une capacité très limitée de contracter de nouveaux emprunts extérieurs, même à des conditions très favorables, et devront donc recevoir de leurs partenaires du développement une plus grande part de financement sous forme de dons. Cette question a une incidence sur les négociations en cours concernant la quatorzième reconstitution du fonds de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, ainsi que sur la prestation de l'aide de manière plus générale.

38. Un nouveau cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu, actuellement à l'étude à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international (FMI), pourrait remédier à certaines des carences actuelles, mais il ne sera pas lié à la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et ne devrait pas influencer sur celle-ci, étant donné qu'il portera sur les emprunts futurs. Jusqu'à présent, aucun pays africain ne bénéficiant pas de l'Initiative n'a pu profiter de ce nouveau cadre directif également connu sous le nom d'« approche d'Évian », qui a été adopté par le Club de Paris en octobre 2003 et vise à ménager une plus grande souplesse pour résoudre la crise de la dette extérieure des pays en développement, tout en démontrant une volonté plus grande de réduire la dette des pays qui sont sur le point de ne plus pouvoir rembourser ou qui en manifestent des signes.

39. Par ailleurs, plusieurs pays développés ont accordé un allègement – voire une annulation – de la dette sous diverses formes. Entre 1998 et 2003, la Fédération de Russie a annulé les dettes contractées par les pays africains à hauteur d'un montant de 11,3 milliards de dollars des États-Unis et signé (en 2003) des accords intergouvernementaux portant sur le règlement de la dette de cinq pays. La France a accordé une annulation de la dette à 19 pays, au titre de son initiative d'allègement de la dette et de contrats de développement. Ses efforts pour annuler la dette des pays africains en 2003 ont porté sur 1 milliard 717 millions d'euros, dont 91,4 millions au profit des pays d'Afrique du Nord et 1 milliard 625 millions au profit des pays d'Afrique subsaharienne. Le Royaume-Uni a effacé l'encours total de la dette de 10 pays africains parvenus au point d'achèvement de l'Initiative PPTE en avril 2004 et envisage de réduire la dette de six autres pays lorsqu'ils parviendront à la fin du processus. Le Portugal a contribué à réduire les dettes du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe et signé en 2003 un protocole d'allègement de la dette avec l'Angola. Depuis le lancement du NEPAD en 2001, l'Italie a annulé les dettes de 20 pays africains et signé des accords bilatéraux de rééchelonnement de la dette avec six autres pays d'Afrique. Le Fonds du Koweït a également contribué à alléger le fardeau de la dette extérieure de 12 pays africains au titre de l'Initiative PPTE. Les montants dont ces pays restent redevables ont été réduits à la suite d'un rééchelonnement sur 40 ans, assorti d'une période de grâce de 16 ans. La Finlande a effacé l'essentiel (soit au total 160 millions d'euros) des crédits bilatéraux et multilatéraux accordés précédemment au titre de l'aide au développement. Le Parlement finlandais a décidé d'annuler le remboursement de prêts accordés au titre de l'aide au développement à trois pays africains. En 2003, la Finlande a annulé le remboursement de crédits octroyé au titre de l'aide bilatérale au développement, pour un montant total de 34,8 millions d'euros. En 1998, au titre de l'allègement de la dette, l'Irlande a annoncé l'octroi d'une enveloppe de 40 millions d'euros sous forme de contributions aux fonds multilatéraux de réduction de la dette de la Banque mondiale et du FMI et aux fonds établis à cette fin en République-Unie de Tanzanie et au Mozambique. Elle a versé en 2001 un montant supplémentaire de 5 715 000 euros à la Banque mondiale en vue de réduire la dette de l'Éthiopie. En

2004, au titre de l'Initiative canadienne à l'égard de la dette, le Gouvernement a ajouté le Rwanda et la République démocratique du Congo sur la liste des pays bénéficiant du moratoire sur la dette décrété par le Canada, portant ainsi à 13 le nombre total des pays bénéficiaires de cette initiative. Six pays, dont quatre d'Afrique (Bénin, Éthiopie, République-Unie de Tanzanie et Sénégal) ont obtenu ou sont sur le point d'obtenir une annulation de l'encours total de leur dette, à hauteur d'un montant d'à peu près 100 millions de dollars.

## **Aide publique au développement**

40. L'aide publique au développement (APD) en faveur de l'Afrique a atteint 22 milliards 230 millions de dollars en 2002<sup>3</sup>. Des données préliminaires font apparaître que les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont augmenté leur APD de 3,9 % en termes réels entre 2002 et 2003<sup>4</sup>. Si l'on appliquait ce taux de croissance au calcul de l'APD à destination de l'Afrique, l'on obtiendrait environ 23 milliards 90 millions de dollars pour 2003<sup>5</sup>. Il ressort de plusieurs études effectuées aussi bien avant qu'après la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement que l'Afrique aura besoin de la moitié environ des 50 milliards de dollars prévus comme montant additionnel de l'APD, par rapport au montant de 2001, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Pourtant, ces études n'ont pas explicitement tenu compte des besoins de financement engendrés par le développement des structures économiques dans la région, ce qui laisse présager que des ressources supplémentaires seraient nécessaires. L'augmentation des contributions annoncées aux fins de la mise en œuvre du NEPAD est de toute évidence un pas dans la bonne direction. Il apparaît cependant clairement qu'il faudra encore augmenter le volume de l'APD à destination de l'Afrique, d'une part parce que les besoins de financement révélés par diverses études sont considérables et d'autre part parce que le flux de l'APD vers les pays les moins avancés, dont 34 sur 50 sont situés en Afrique, reste bien inférieur à la part du revenu national brut consacré à l'aide dont il a été convenu dans le Programme d'action de Bruxelles, à savoir entre 0,15 et 0,20 %.

41. Il demeure urgent d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide accordée aux pays de la région. Il s'agit d'une nécessité d'autant plus importante que l'on continue de constater que les pays africains restent écrasés sous le poids et la complexité des modalités administratives, financières ou relatives à l'établissement de rapports imposées par les donateurs<sup>6</sup>. Fort heureusement, un nombre croissant d'initiatives tendent à harmoniser et simplifier l'aide, ainsi qu'à en accroître l'efficacité globale, comme en témoignent la Déclaration de Rome sur l'harmonisation, le plan d'action relatif à la gestion du développement aux fins de résultats adopté à Marrakech (Maroc), le 5 février 2004, ou encore les travaux entrepris par la Commission économique pour l'Afrique et le secrétariat de l'OCDE pour examiner conjointement des progrès accomplis dans le domaine de l'efficacité du développement.

42. Alors que s'amorçait une prise de conscience du fait que les faiblesses des capacités institutionnelles et techniques des pays d'Afrique constituaient une entrave à la promotion de la croissance et à l'élimination de la pauvreté, les pays membres ou non de l'OCDE ont redoublé d'efforts pour que leurs contributions servent au renforcement des capacités. Ainsi, la France a procuré une aide directe à

plusieurs pays africains aux fins du renforcement des capacités liées au commerce, ainsi que par l'intermédiaire de sa contribution au Cadre intégré et au Programme commun d'assistance technique intégrée. La Suède a accordé 12 millions de couronnes suédoises à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin de renforcer les capacités en Afrique de l'Ouest dans le domaine des négociations commerciales régionales et internationales, et alloue environ 1 670 000 couronnes suédoises à la mise en place du secrétariat du NEPAD, auquel les pays nordiques envisagent actuellement d'apporter une contribution complémentaire commune. La France a décidé de contribuer au Fonds d'affectation spéciale destiné à financer le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. En outre, l'Agence française de développement et la Development Bank of Southern Africa ont signé un accord portant sur la création d'un fonds de 2,8 millions d'euros qui servira à l'évaluation et à l'élaboration des projets du Nouveau Partenariat. L'Irlande a contribué à hauteur de 300 000 euros au renforcement des capacités institutionnelles du secrétariat du NEPAD. La République de Corée a offert des postes dans divers domaines à des stagiaires africains. En Israël, le MASHAV, centre du Ministère des affaires étrangères pour la coopération internationale, a organisé à l'intention d'experts africains une série de stages de formation dans les domaines de la gestion de l'économie et du secteur public.

## Commerce

43. L'échec de la Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Cancun (Mexique), en septembre 2003, a marqué l'arrêt des progrès de la politique et des négociations commerciales internationales dans plusieurs domaines intéressant l'Afrique. L'adoption récente d'un nouveau cadre pour la série de négociations de Doha pour le développement a toutefois fait renaître l'espoir. Entre autres éléments importants, l'accord porte sur l'engagement des pays développés de supprimer toute forme de subvention à l'exportation des produits agricoles (à une date qui reste à déterminer), de réduire les aides internes à l'agriculture qui faussent les échanges, ainsi qu'à entamer des négociations en vue de supprimer les subventions à la culture du coton et autres obstacles au commerce du coton, qui se tiendront en marge du débat général sur l'agriculture.

44. Dans l'ensemble, toutefois, les pays africains devraient bénéficier de la libéralisation des échanges commerciaux, qui suppose des réformes indispensables dans le secteur agricole, en particulier la suppression des subventions qui faussent les échanges, ainsi que la réduction des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits qui frappent les produits manufacturés et agricoles semitransformés et transformés<sup>7</sup>. Cela étant, les effets de la libéralisation des échanges sur les différents pays africains varieront considérablement, en fonction des différents coûts et avantages qui accompagnent les régimes commerciaux auxquels ils sont actuellement soumis. L'absence notable d'initiatives internationales concernant les produits de base dont les pays africains, en particulier les pays les moins avancés, dépendent pour une part substantielle de leurs recettes d'exportation, demeure un sujet de préoccupation. On reconnaît de plus en plus la nécessité d'examiner la question des produits de base, y compris le problème de l'instabilité des prix de ces produits sur le marché mondial.

45. Les initiatives de plusieurs partenaires de développement de l'Afrique ont donné des résultats tangibles, qu'il s'agisse de la signature entre la Chine et 40 pays

africains d'accords bilatéraux, prévoyant l'application réciproque de la clause de la nation la plus favorisée, de la décision de la Chine d'octroyer des privilèges hors taxes à certains produits exportés par les pays africains les moins avancés, de la décision du Canada de proroger pour 10 années supplémentaires le tarif douanier spécial accordé aux pays les moins avancés en leur offrant un accès au marché canadien exonéré de droit (sauf en ce qui concerne les produits laitiers, la volaille et les œufs), ou encore de la signature d'une loi prévoyant la prorogation de l'*African Growth and Opportunity Act* (loi sur la croissance et les possibilités de l'Afrique) jusqu'en 2015.

### **Investissement étranger direct**

46. Le flux de l'investissement étranger direct à destination des pays d'Afrique continue d'augmenter, même si sa valeur absolue et son pourcentage du flux mondial demeurent modestes. Le montant de l'investissement consacré à l'Afrique est passé de 11 milliards de dollars en 2002 à 14 milliards de dollars en 2003, soit à peine 2 % du montant des flux mondiaux. L'investissement étranger direct en Afrique est extrêmement concentré au niveau de quelques pays et de quelques industries extractives (pétrole, or et aluminium principalement). Les pays développés peuvent le favoriser en adoptant tout un assortiment de mesures, dont l'octroi d'une assurance contre les risques politiques et commerciaux, la promotion de partenariats entre les secteurs public et privé et d'accords visant à éviter la double imposition, l'amélioration des activités de renforcement des capacités aux fins des projets, la facilitation du développement des infrastructures, et l'appui à la création de marchés de valeurs ou du renforcement de leur réglementation. Nombre de ces domaines ont reçu l'appui de certains pays industrialisés. Ainsi, le Canada et le Danemark ont consacré respectivement 10 millions de dollars du Canada et 5 millions de couronnes danoises au Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructure du Nouveau Partenariat, créé par la Banque africaine de développement. Le Royaume-Uni a investi 100 millions de dollars dans les travaux de l'Emerging Africa Infrastructure Fund (fonds d'infrastructure de l'Afrique nouvelle). En mars 2004, la Chine avait signé des accords bilatéraux avec 24 pays africains afin d'encourager et de garantir les investissements, ainsi que des accords destinés à éviter la double imposition avec huit autres. Ces cinq dernières années, le Japon a octroyé 2,5 milliards de dollars sous forme d'aide publique au développement à l'Afrique dans les domaines des transports, des communications, de l'énergie et de l'eau. Sur ce montant, environ 1 milliard 60 millions dollars étaient destinés au financement de projets d'infrastructure en 2003.

47. La France a fourni un appui financier à la CEDEAO pour la mise en place d'un mécanisme de réglementation régional dans le cadre d'un projet de système d'échanges d'énergie électrique en Afrique de l'Ouest, ainsi que pour la création d'un dispositif de garantie offrant plusieurs instruments de couverture des risques, qui vise à promouvoir l'intégration financière, un climat plus favorable à l'investissement et le renforcement des capacités dans les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Le programme islandais de développement des entreprises, qui encourage la création de partenariats et de coentreprises avec des sociétés en développement, s'est particulièrement intéressé à l'Afrique et se consacre à l'heure actuelle à l'Ouganda. Le Danemark a mis au point un programme global d'appui au secteur privé doté d'un volet consacré au

commerce et à l'investissement qui est exécuté dans certains pays africains. Le Portugal a signé des accords relatifs à la double imposition avec l'Angola, le Mozambique et le Cap-Vert, en vue de promouvoir l'investissement et les échanges bilatéraux.

## **Coopération Sud-Sud**

48. Il est de plus en plus largement admis que la coopération Sud-Sud, en tant que complément important à la coopération internationale pour le développement, a un rôle à jouer dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat. Dans ses deux résolutions concernant l'appui international au NEPAD, l'Assemblée générale a affirmé la nécessité de promouvoir la coopération Sud-Sud. Le lancement du troisième cycle de négociations relatives au Système mondial de préférences commerciales entre pays en développement, lors de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement réunie à San Paolo (Brésil) en juin 2004, a constitué un progrès notable dans cette direction, l'objectif étant d'inviter un plus grand nombre de pays en développement à participer aux négociations qui, à l'heure actuelle, concernent 43 pays. Treize pays africains sont pour l'heure membres du Système mondial. L'engagement a été pris de consacrer ce troisième cycle de négociations à l'élaboration de mesures préférentielles concrètes en faveur des pays les moins avancés y participant.

49. Au cours de l'année écoulée, plusieurs pays d'autres régions en développement ont fourni une assistance technique aux pays africains. Le Pakistan exécute un programme d'assistance technique spéciale à l'Afrique dans le cadre duquel il forme des diplomates africains. L'Indonésie a offert une coopération technique à 11 pays africains (Afrique du Sud, Égypte, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Malawi, Namibie, Nigéria, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe). Comme suite à la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, un forum des entreprises Asie-Afrique et un forum Asie-Afrique des secteurs public et privé ont été organisés dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur la coopération Asie-Afrique pour le commerce et l'investissement, prévue pour fin octobre 2004.

## **Enjeux et contraintes**

50. Parvenir à la cohérence des mesures prises par les pouvoirs publics dans le cadre de l'appui international au Nouveau Partenariat constitue un enjeu de taille. Or, cette cohérence des politiques n'est pour l'instant pas un principe essentiel de l'assistance à l'Afrique. La nécessité d'assurer la cohésion de l'aide internationale à cette région est mise en évidence par l'absence de complémentarité entre les politiques relative à la dette, à l'aide et au commerce. Ainsi, depuis plus de 20 ans, l'aide publique au développement en faveur de l'Afrique a été pratiquement annulée par le service de la dette (voir tableau 2 en annexe). Le secteur du commerce et de l'APD, ou encore du commerce et de l'allègement de la dette, offre d'autres exemples de cette incohérence. À partir de 1970 et pendant près d'un quart de siècle, la part de marché de l'Afrique a considérablement diminué pour s'établir, selon les estimations, à environ 70 milliards de perte de recettes annuelles, soit près de cinq fois le montant moyen annuel de l'APD apporté à la région<sup>8</sup>. La chute brutale des cours à l'exportation de principaux produits de base explique également

la dégradation du ratio valeur actualisée nette de la dette/exportations par rapport aux ratios envisagés au point de décision (en 2001, sur 15 pays pauvres très endettés, 13 étaient des pays d'Afrique)<sup>9</sup>. Une plus grande cohérence de l'action des gouvernements ne pourra que s'avérer bénéfique dans le cycle mis en place par les pays développés à l'intention de l'Afrique et caractérisé par une augmentation du volume de l'aide et de l'efficacité de celle-ci, la réforme des politiques commerciales et l'allègement de la dette. Parmi les progrès accomplis en vue d'une plus grande cohérence, on peut citer l'exemple de la législation adoptée par la Suède pour promouvoir un développement mondial intégré, qui préconise la mise en harmonie des mesures prises dans les domaines du commerce, de l'aide, de l'agriculture, des migrations et de la sécurité, entre autres, avec l'objectif de l'élimination de la pauvreté et du développement durable, ainsi que la publication par le Danemark, la Suède et les Pays-Bas de rapports sur les progrès enregistrés par ces pays dans la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement n° 8. Un certain nombre d'autres pays industrialisés envisagent d'établir un rapport concernant cet objectif.

#### **IV. Appui du système des Nations Unies**

51. Le système des Nations Unies joue un rôle de premier plan dans la mobilisation de l'appui de la communauté internationale au NEPAD. Dans ce contexte, le Secrétaire général a chargé un groupe consultatif, composé de 13 membres, de l'aider à suivre cet appui. Ainsi, le Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au NEPAD examinera et évaluera la portée et la pertinence de l'aide internationale, entretiendra un dialogue avec les partenaires de développement de l'Afrique, y compris les organismes des Nations Unies, en vue de promouvoir l'appui au Nouveau Partenariat, et présentera des recommandations au Secrétaire général sur les mesures à prendre par la communauté internationale pour renforcer la mise en œuvre de l'initiative.

52. Le système des Nations Unies est l'un des principaux piliers de l'action internationale en faveur du NEPAD. La nature et la portée de cet appui se élargies au cours de l'année écoulée. Le présent chapitre reprend, en les actualisant, les données qui figurent dans le rapport détaillé (E/AC.51/2004/6) que le Secrétaire général vient d'établir pour la quarante-quatrième session du Comité du Programme et de la coordination. L'appui du système des Nations Unies englobe une multitude d'activités telles que l'assistance technique aux fins du développement institutionnel, le renforcement des capacités, la conception des projets, la mobilisation des ressources et les campagnes de sensibilisation. La réunion de consultation régionale des organismes des Nations Unies qui oeuvrent en Afrique a créé des groupes thématiques concernant les domaines prioritaires du Nouveau Partenariat. La CEA anime les réunions consultatives des organismes des Nations Unies.

53. La CEA appuie aussi activement la mise en place du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Ayant participé à l'établissement d'un certain nombre de codes et de normes qui s'appliquent à ce mécanisme, elle fournit au secrétariat de celui-ci des données relatives à l'économie et à la gouvernance des pays, et a pris part aux missions d'appui sur le terrain qu'il a organisées. Elle a collaboré étroitement avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, notamment la Banque de développement africaine et les communautés économiques régionales, afin de

promouvoir le développement de l'infrastructure du Nouveau Partenariat. La CNUCED a travaillé conjointement avec l'OMC et le Centre du commerce international (CCI) pour permettre à 16 pays africains de bénéficier du Programme commun d'assistance technique intégrée, qui vise principalement à renforcer les capacités nationales relatives aux négociations commerciales et au développement du commerce. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement apporte sa contribution à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, essentiellement par des activités de plaidoyer, de développement de l'infrastructure et de mobilisation des ressources dans 34 pays africains les moins avancés. L'OMC y contribue en apportant une assistance technique qui vise à promouvoir la réforme du commerce et de l'économie en Afrique ainsi que le processus d'intégration du continent dans le système d'échanges multilatéraux. Le Plan annuel coordonné d'assistance technique du secrétariat de l'OMC accorde toujours la priorité à la prestation de services d'assistance technique aux pays les moins avancés, dont la majorité se trouvent sur le continent africain.

54. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a apporté une aide technique et financière à la formulation de programmes nationaux à moyen terme et de plans d'investissement à effet rapide susceptibles d'intéresser les investisseurs dans 49 pays africains, en s'engageant à hauteur de 7 millions de dollars. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a contribué à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat en élaborant une stratégie de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de situation d'urgence, dans le cadre d'un mémorandum d'accord signé avec le secrétariat du NEPAD. Les principaux objectifs de cette collaboration sont d'étudier les systèmes autochtones de réserves alimentaires dans les pays africains, de renforcer les capacités aux fins de la planification des ressources alimentaires et de leur distribution à l'échelon national, de faire des enfants les principaux bénéficiaires de ces ressources grâce aux programmes d'alimentation scolaire, et de créer des capacités à l'échelon sous-régional pour atténuer l'effet des catastrophes alimentaires et être prêts à intervenir en pareilles circonstances. Fin 2003, le Fonds international de développement agricole (FIDA) avait accordé aux pays africains des prêts d'un montant total avoisinant 3,6 milliards de dollars des États-Unis, afin de financer 317 projets dans 51 pays. En avril 2004, sur 199 projets appuyés par le Fonds dans le monde, 97 concernaient le continent africain et mobilisaient 47 % du financement actuel total fourni par l'organisme.

55. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a contribué à la mise au point du programme du NEPAD consacré aux villes, qui vise à accroître la coopération Sud-Sud pour répondre aux enjeux du développement des zones urbaines et rurales à réduire la pauvreté dans les centres urbains. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement s'emploie à renforcer le mécanisme de consultations sous-régionales en tant qu'outil de promotion de la coopération avec l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD, en amplifiant les activités de sensibilisation et d'information du public, en appuyant l'élaboration d'une politique environnementale dans les pays africains et en mobilisant des ressources pour le plan d'action du NEPAD en faveur de l'environnement. Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification collabore étroitement avec le secrétariat du NEPAD pour favoriser une programmation conjointe, aux échelons sous-régional et local, des

activités de lutte contre la désertification et accroître la viabilité du développement agricole et économique. L'Organisation internationale du Travail aide l'Union africaine à organiser un Sommet sur l'emploi et la pauvreté en Afrique, qui doit se tenir en septembre 2004. Cette manifestation sera l'occasion pour les pays africains de s'engager résolument à renforcer la convergence des politiques nationales en vue d'augmenter le volume et d'améliorer la qualité des travaux et d'annoncer la création d'entreprises en Afrique.

56. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aide les pays d'Afrique à renforcer leurs capacités en matière d'administration publique et de gouvernance, ainsi qu'à mettre en valeur leurs ressources humaines. Il appuie aussi la gestion intégrée des ressources en eau et le secteur de l'énergie, notamment l'élaboration de plans directeurs pour l'eau, de méthodes pour assurer l'approvisionnement en eau des zones rurales et le recours à l'énergie renouvelable, ainsi que le suivi intégré des conférences des Nations Unies. Le Département des opérations de maintien de la paix aide les pays à instaurer et à maintenir la paix, dans le but de favoriser le développement durable et d'atteindre les objectifs du NEPAD. Il s'occupe en priorité de l'Afrique, à laquelle il consacre la majeure partie de ses ressources. Le Département des affaires politiques, quant à lui, travaille en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et des organisations sous-régionales pour soutenir les initiatives en faveur de la paix mises en œuvre aux niveaux régional et sous-régional, comme celle qui concerne le Burundi, le Dialogue intercongolais, mené par l'Union africaine, les efforts déployés à l'échelon de l'Afrique pour organiser une conférence sur la paix et le développement dans la région des Grands Lacs, et les processus de paix en Somalie et au Soudan, orchestrés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

57. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) aide les pays d'Afrique à mettre au point des stratégies et interventions dans le domaine de la santé, en se fondant sur les méthodologies et les traitements de santé qu'elle a élaborés et qui se sont révélés efficaces pour établir des plans et programmes viables à l'échelon national. Elle aide aussi divers pays à se servir de leurs plans et programmes nationaux de développement en matière de santé comme instruments de sensibilisation, pour parvenir à mobiliser des ressources. L'OMS et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont travaillé en étroite collaboration pour lancer des initiatives visant à mettre en place un bureau chargé des affaires sanitaires et sociales au sein des communautés économiques régionales. Le FNUAP coopère activement avec l'Union africaine et d'autres partenaires pour élaborer le plan d'action relatif à la famille africaine. Il a aussi contribué à la rédaction du document intitulé « The African family in the new millennium : prospects and challenges » (Perspectives et défis pour la famille africaine du nouveau Millénaire) et fourni un appui technique et financier à la Commission de l'Union africaine pour préparer un rapport sur l'état de la population en Afrique (State of African Population Report), qui a été présenté récemment au Conseil exécutif de l'Union africaine. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) collabore étroitement avec l'Union africaine et d'autres partenaires de premier plan pour mettre au point une politique et une stratégie en matière de VIH/sida qui étofferont la position et la stratégie de l'Union africaine, ainsi que les mesures qu'elle entend prendre pour enrayer l'épidémie sur le continent. À cette fin, ONUSIDA apporte son appui à l'organisation d'une consultation technique des partenaires de premier plan, qui aura

lieu ultérieurement en 2004. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) travaille avec l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD à l'élaboration d'un cadre stratégique pour l'Afrique. Elle aide aussi des organisations sous-régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à renforcer les capacités en matière de ressources humaines, qui leur permettront de traiter les problèmes afférents aux migrations, comme la réinstallation des réfugiés, l'aide aux personnes déplacées et la lutte contre le départ des cadres des pays d'Afrique.

58. S'appuyant sur l'engagement pris par les gouvernements africains de promouvoir le rôle des femmes dans la société, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) encourage les efforts visant à créer un environnement propice à la participation des femmes, sur un pied d'égalité, à la gouvernance politique et économique, en soutenant les activités de renforcement des capacités et de perfectionnement des cadres destinées aux femmes africaines. UNIFEM soutient également l'élaboration et l'application de politiques en faveur de l'égalité des sexes, par l'intermédiaire d'organisations sous-régionales telles que la CEDEAO, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la CDAA. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) appuie activement le renforcement des capacités régionales, sous-régionales et nationales en matière de promotion des droits fondamentaux, en généralisant les concepts y relatifs et en les intégrant dans les politiques au plus haut niveau. Il coopère avec les gouvernements, la société civile et les organisations non gouvernementales pour mieux faire connaître et respecter les droits de l'homme à l'échelon local. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés apporte une assistance technique et matérielle à plusieurs pays d'Afrique, pour aider les réfugiés et permettre la réinstallation des rapatriés. Il a mis au point un programme d'activités destiné à favoriser les opérations de relèvement après les conflits et à permettre de réagir efficacement en cas de crise humanitaire. En Afrique, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU s'occupe essentiellement de coordonner les opérations humanitaires et de protéger les civils. Le Bureau d'appui régional pour la coordination interinstitutions (RIASCO) est maintenant le principal forum de dialogue entre la CDAA et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Ce dernier a conclu un protocole d'accord avec la CEDEAO, dans le but d'améliorer les capacités de celle-ci en matière de gestion des crises humanitaires et des conflits.

59. La Banque mondiale a aidé le NEPAD à élaborer le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et son plan d'action pour l'environnement. Elle travaille aussi en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement et d'autres partenaires pour mettre au point le plan d'action à court terme du NEPAD pour le développement des infrastructures, et elle a approuvé l'octroi d'un financement aux projets relevant du plan et au Programme de productivité agricole multinational du Programme intégré. Au total, la Banque fournit aux pays d'Afrique un soutien financier qui s'élève à plus de trois milliards de dollars par an. Le Fonds monétaire international (FMI) a créé deux centres régionaux d'assistance technique, en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est, et, avec d'autres partenaires régionaux et sous-régionaux, il met en œuvre des programmes de formation portant sur des thèmes tels que la politique monétaire, la décentralisation budgétaire et la collecte de statistiques financières. L'Organisation

des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a contribué de façon décisive à l'élaboration du volet du NEPAD en faveur du développement industriel durable, (Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique) et a mis au point plusieurs programmes intégrés aux échelons national, régional et sectoriel, pour promouvoir l'exploitation des capacités productives. L'ONUDI a aussi créé un groupe de soutien de l'Initiative, chargé de promouvoir la mobilisation collective des ressources.

60. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fourni une assistance financière aux secrétariats du NEPAD et du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, une subvention pour la phase de démarrage de ce mécanisme et, comme l'avait demandé le Forum du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, il a créé un fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre du programme de travail du Mécanisme. De plus, les bureaux de pays du PNUD offrent un soutien financier et technique pour l'application de ce mécanisme et ses centres nationaux de coordination. Le PNUD en a fait de même lorsque l'Organisation de l'unité africaine est devenue l'Union africaine, en contribuant notamment à l'élaboration du descriptif de mission et de la stratégie de la Commission de l'Union africaine, et il a aidé sa Direction de la paix et de la sécurité à créer le Conseil de la paix et de la sécurité. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a pour principale tâche d'aider les pays les moins avancés en Afrique à élaborer et mettre en œuvre des projets locaux de développement et de microfinancement. Il dirige aussi le projet de microépargne, qui vise à promouvoir la prestation des services d'épargne de grande qualité en faveur des personnes les plus démunies dans trois pays d'Afrique de l'Est.

61. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a étroitement collaboré avec l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et des organisations sous-régionales pour intégrer et soutenir les priorités du NEPAD, en apportant un appui technique et en mettant en valeur les ressources humaines. À l'échelon des pays, ses comités nationaux lui ont servi d'intermédiaires pour ce faire. En particulier, l'UNESCO a aidé le secrétariat du NEPAD à affiner et à arrêter la version définitive de son plan d'action initial en matière d'éducation. Elle encourage un dialogue permanent avec les députés africains pour promouvoir l'élaboration de politiques nationales autour des thèmes du NEPAD, et elle a organisé des rencontres techniques sous-régionales visant à générer, chez les gouvernements et les instances décisionnelles nationales, un soutien plus marqué en faveur des politiques et des programmes. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) soutient la mise en œuvre des priorités du NEPAD essentiellement en appliquant des programmes de coopération dans tous les pays d'Afrique. Ces derniers mettent particulièrement l'accent sur la santé et l'éducation. L'UNICEF est l'un des principaux partenaires chargés de la vaccination des enfants sur tout le continent et de l'éducation des filles en Afrique. Après le lancement en 2003 de la publication intitulée « The Young Face of NEPAD », qu'elle avait élaborée avec l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le NEPAD, l'UNICEF a collaboré activement avec ces trois partenaires et divers pays pour appliquer les stratégies complémentaires présentées dans ce document, en mettant en avant les stratégies de base qui permettront d'aider la nouvelle génération de la population africaine à être en meilleure santé, mieux éduquée et mieux préparée.

62. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) appuie actuellement les efforts de renforcement des institutions et de sensibilisation

concernant le système de propriété intellectuelle en Afrique. Elle a collaboré avec des organismes nationaux et régionaux, comme l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), pour encourager l'acquisition de connaissances pratiques et de compétences techniques, en vue d'assurer le respect des droits de propriété intellectuelle, de concevoir des systèmes de gestion et de mettre en place des bureaux chargés de la gestion de la propriété industrielle et du droit d'auteur dans de nombreux pays d'Afrique. L'Organisation maritime internationale (OMI) aide les pays d'Afrique à établir des procédures de sécurité maritime et portuaire, pour déjouer les menaces à la sécurité des ports africains. Elle a financé le programme de coopération technique pour la région de l'Afrique en 2003, en faisant collaborer des partenaires Sud-Sud afin de mettre en valeur les ressources humaines et protéger la faune et la flore marines aux échelons national et sous-régional.

63. L'Union internationale des télécommunications (UIT) s'emploie sans réserve à aider les États membres africains à mettre en œuvre des projets dans le cadre du NEPAD et à réduire la fracture numérique. Elle met actuellement en œuvre un projet d'assistance préliminaire du NEPAD visant à aider les pays africains à élaborer, dans le secteur des télécommunications et des technologies de l'information et des communications, des projets susceptibles de bénéficier de concours bancaires, qui englobe notamment la télémédecine, le commerce électronique et la cyberadministration. Elle exécute également ses travaux par l'intermédiaire d'organisations sous-régionales, et mène actuellement un programme intégré relatif au marché des technologies de l'information et des communications pour la région de la CEDEAO. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) continue de soutenir les pays africains dans leurs travaux de restructuration, d'expansion et de gestion de leur administration de l'aviation civile, en valorisant les ressources humaines et en renforçant les infrastructures. Elle collabore aussi avec des organisations sous-régionales, comme le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la CDAA, pour mettre en œuvre des initiatives sous-régionales telles que le projet de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), grâce à son programme de coopération technique, soutient les efforts déployés par les États membres pour renforcer les capacités institutionnelles en matière de sciences et de technologie nucléaires et promouvoir l'application durable des techniques nucléaires au service du développement social et économique. Elle leur prête assistance en offrant son expertise, des possibilités de formation et du matériel.

64. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique apporte un appui à la mise en œuvre du NEPAD en établissant des rapports, en assurant la sensibilisation et en effectuant des travaux d'analyse au niveau international. Au cours de l'année écoulée, il a entrepris diverses activités pour contribuer à la mobilisation de ressources financières et d'une coopération technique en faveur de l'application du NEPAD, et il a préparé plusieurs études pour faire connaître l'expérience acquise dans ce cadre. Afin de mobiliser des ressources financières pour le développement de l'Afrique et la mise en œuvre du NEPAD, le Bureau a organisé en octobre 2003 une table ronde consacrée aux flux de capitaux à destination de l'Afrique et aux possibilités de financement du NEPAD, au cours de laquelle on s'est penché sur les besoins à long terme de l'Afrique en matière de financement. Il a également publié des ouvrages présentant ses expériences en matière de mise en œuvre du NEPAD,

intitulés : « Coopération Sud-Sud à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : expériences dans le cadre de la coopération Afrique-Amérique latine et Caraïbes » et « Intégrer les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique au processus du développement national : expériences de quelques pays africains ». Enfin, il a organisé plusieurs réunions d'information, destinées aux délégations et traitant de sujets d'actualité, relatives au NEPAD.

### **Enjeux et contraintes**

65. En dépit des progrès réalisés, l'appui au NEPAD présente un certain nombre de difficultés et de contraintes pour le système des Nations Unies. Tout d'abord, pour que ce dernier puisse prendre de nouveaux engagements financiers en faveur du NEPAD, il doit obtenir, pour lui et ses organismes, des ressources financières complémentaires. Ensuite, alors qu'il est demandé à ces organismes d'entreprendre un nombre croissant de programmes conjoints et de nouvelles initiatives, l'absence de financement supplémentaire limite le champ d'application et les perspectives d'activités conjointes.

## **V. Conclusions et recommandations**

66. À mesure que la mise en œuvre du NEPAD progresse, il est essentiel d'instaurer un partenariat plus solide, au sein duquel les pays africains pourront approfondir leurs engagements en faveur des priorités du NEPAD, et de faire en sorte que les partenaires de développement appliquent un ensemble de mesures et d'actions bien ciblées pour insuffler une forte dynamique au NEPAD. Dans le cadre de ce processus, le système des Nations Unies s'attache à exploiter les mécanismes de coordination existants aux niveaux mondial, régional et national, pour renforcer la cohérence de l'appui apporté au NEPAD.

67. Les pays d'Afrique ont manifesté leur volonté de faire progresser la mise en œuvre du NEPAD en affectant des crédits à certaines priorités sectorielles. Ils devront tout faire pour atteindre, dans les meilleurs délais, les objectifs fixés, ce qui dépendra, d'une part, des efforts qui seront déployés pour mobiliser immédiatement des ressources nationales et, d'autre part, de l'existence d'un contexte international plus favorable à l'Afrique.

68. Les partenaires du développement de l'Afrique peuvent soutenir plus concrètement les travaux entrepris par les pays africains en adoptant des mesures dans trois domaines importants : tout d'abord, en créant un environnement international propice à la croissance et au développement en Afrique; ensuite, en assurant la cohérence indispensable des politiques relatives au commerce, à l'aide et à la dette, de sorte que les pays d'Afrique soient les bénéficiaires directs des décisions internationales prises dans ces domaines; enfin, en prenant des mesures concrètes pour accélérer la mise en œuvre du NEPAD, grâce à d'importants investissements destinés à financer les principales priorités sectorielles du NEPAD.

## Notes

- <sup>1</sup> Prévisions fournies par le Groupe d'appui au NEPAD de la Banque africaine de développement.
- <sup>2</sup> Voir la déclaration des dirigeants des pays du G-8 sur la viabilité de la dette pour les pays les plus pauvres, 10 juin 2004 (<<http://usinfo.state.gov/ei/Archive/2004/jun/10-625276.html>>).
- <sup>3</sup> Ce montant s'avère bien plus élevé que celui des estimations fournies dans le précédent rapport (A/58/254) qui tablait sur une croissance de 5 % de l'APD en 2002, par rapport à 2001.
- <sup>4</sup> Voir le document intitulé « Augmentation modeste de l'aide au développement 2003 » (<<http://www.oecd.org>>).
- <sup>5</sup> Le montant final de l'APD à destination de l'Afrique pourrait être moins important, d'une part parce que la croissance des pays qui ne sont pas membres de l'OCDE pourrait être inférieure à 3,9 %, et d'autre part parce que le montant global des contributions des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE fixé à 68,5 milliards de dollars, sur lequel se fonde l'évaluation du taux de croissance, pourrait inclure l'allègement de la dette, l'aide relative à la sécurité ainsi que d'autres éléments qui d'ordinaire ne sont pas comptabilisés.
- <sup>6</sup> Pour en savoir plus sur la manière dont les projets d'aide et les exigences qu'ils font peser sur les gouvernements mettent à mal les capacités administratives des gouvernements africains, se reporter aux cas représentatifs de certains pays africains, présentés dans « Ranking the Rich 2004 », *Foreign Policy*, mai-juin 2004.
- <sup>7</sup> Lors de deux réunions récentes, les ministres africains ont exprimé leur regret devant l'absence de progrès concernant ces questions et demandé instamment que des mesures soient prises [voir la déclaration ministérielle publiée à l'issue de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, tenue à Kampala (Ouganda) le 22 mai 2004 (<[www.uneca.org](http://www.uneca.org)>), ainsi que le texte du Consensus de Kigali sur le programme de travail de Doha après Cancun, établi par les ministres africains en charge du commerce, des douanes et de l'immigration, à Kigali (Rwanda), le 25 mai 2004 [AU/TD/MIN/Decl.1(II)]]. Les dirigeants africains ont également appelé l'attention sur un autre aspect du problème relatif aux produits de base, à savoir l'impact sur ces derniers de la politique agricole commune de l'Union européenne (voir la « Déclaration sur la révision en cours de la politique agricole commune (PAC) de l'UE et son impact sur le commerce des produits de base avec les pays ACP » de la Conférence de l'Union africaine, dans Assembly/AU/Decl.13 (III) du 8 juillet 2004.
- <sup>8</sup> Banque mondiale « Africa Region Trade Progress Note » (<[www.Worldbank.org/afr/trade/wb\\_assistance\\_2003-03.pdf](http://www.Worldbank.org/afr/trade/wb_assistance_2003-03.pdf)>).
- <sup>9</sup> CNUCED (2003), *Développement économique de l'Afrique : résultats commerciaux et dépendance à l'égard des produits de base* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.D.34).

## Annexe

Tableau 1  
**Objectif de dépenses concernant certaines priorités sectorielles du NEPAD**

<i>Secteur</i>	<i>Allocation en pourcentage</i>	<i>Source de l'allocation</i>
Santé	15	Budget national
Agriculture	10	Budget national, (objectif à réaliser en cinq ans)
Eau et assainissement	5	Budgets à tous les niveaux de l'administration (nationale et locale)
Sciences et technologie	1	Produit intérieur brut (objectif à réaliser en cinq ans)

*Sources* : pour la santé, la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, adoptée lors du sommet de l'Organisation de l'unité africaine (Abuja, avril 2001); pour l'agriculture, la Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, adoptée lors du sommet de l'Union africaine (Maputo, juillet 2003); pour l'eau, les conclusions, recommandations et engagements ministériels adoptés lors de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau (Addis-Abeba, décembre 2003); et pour la science et la technologie, le plan d'action établi lors de la première Conférence ministérielle du NEPAD sur la science et la technologie (Johannesburg (Afrique du Sud), novembre 2003). L'affectation de crédits à la science et à la technologie est fortement influencée par le Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, adopté lors de la deuxième session extraordinaire de l'Organisation de l'unité africaine (avril 1980).

Tableau 2  
**Flux nets de l'aide publique au développement vers l'Afrique et service de la dette<sup>a</sup> de l'Afrique**

	<i>1990</i>	<i>1995</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>
Flux nets de l'aide publique au développement vers l'Afrique <sup>b</sup> (en milliards de dollars des États-Unis)	25,56	21,96	15,78	16,63	22,23
Service de la dette de l'Afrique pour la dette à long terme <sup>c</sup> (en milliards de dollars des États-Unis)	22,00	20,30	20,00	19,00	17,60
(y compris la dette privée non garantie)	23,02	22,24	22,14	21,39	21,93

<sup>a</sup> Pour la dette à long terme (dette publique, dette privée garantie et dette privée non garantie).

<sup>b</sup> Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Division des statistiques et du suivi, Direction de la coopération pour le développement, juin 2004. La Division des statistiques et du suivi a indiqué que la Jamahiriya arabe libyenne est passée, le 1<sup>er</sup> janvier 2000, de la partie I à la partie II de la liste du Comité d'aide au développement. Cela signifie qu'à compter de cette date, le pays peut bénéficier d'une aide publique au lieu d'une aide publique au développement.

<sup>c</sup> D'après la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED),  
à partir de calculs établis par la Banque mondiale.

---